



Consignes d'organisation et de fonctionnement des centres, de la direction, des groupements et de l'état-major en phase de crise sanitaire COVID-19

30 octobre 2020

Se tenir informé régulièrement des évolutions sur cette pandémie en consultant les communiqués #COVID-19 qui vous sont envoyés sur votre boîte mail ou via le lien :

<https://www.sdis70.fr/actu-covid19.htm>



Le pilotage général de la crise sanitaire est assuré par le CODIR qui se réunira sur ce sujet les lundis et jeudis de chaque semaine.

	CENTRES D'INTERVENTION ET DE SECOURS	DIRECTION, GROUPEMENTS ET SERVICES DE L'ETAT-MAJOR
Missions et activités générales		
Fonctionnement		- L'ensemble des activités et missions est maintenu, exception faites de celles dont la réalisation devient impossible dans la pratique suite à la mise en œuvre des mesures sanitaires gouvernementales
Capacité opérationnelle et fonctionnement des centres d'interventions et du CTA-CODIS		
Maintenir la réponse opérationnelle	- Limiter le nombre de SP présents à la caserne aux seules nécessités de l'activité opérationnelle ainsi qu'aux tâches indispensables au fonctionnement du centre et au maintien de sa réponse opérationnelle	- Accès au CTA-CODIS strictement limité aux personnels autorisés - Procédures de rappel et de gestion de la disponibilité des SPV renforcées - Prises de permanence de la chaîne de commandement dans la grande salle

Effectifs dans les engins de secours	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter au minimum l'effectif de SP par engin - CPI (VL-SUAP) : 2 SPV maximum 	
Gestion de la disponibilité des Sapeurs-pompiers	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'utilisation de l'application ACQUI70 pour connaître la disponibilité des SP 	
Notes et consignes opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion par mail aux chefs de centre - Consultation sur le site internet du SDIS (#COVID19) - Diffusion par newsletter à l'ensemble des personnels 	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion par mail aux chefs de groupement - Consultation sur le site internet du SDIS (#COVID19) - Diffusion par newsletter à l'ensemble des personnels
CRSS	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour les CIS du CD</u> : les CRSS doivent être validés par les CDC dès que possible - Les annexes aux CRSS doivent être transmises par navette dès que possible - <u>Pour les CPI</u> : les CRSS doivent être transmis avant le 10 de chaque mois 	
Fonctionnement des unités opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Le planning journalier des centres reste inchangé 	
Formations et activités physiques et sportives des personnels		
Formation interne au CIS (FMPA et manœuvres)	<ul style="list-style-type: none"> - Les manœuvres extérieures et les visites de secteur sont suspendues - Seules les manœuvres et les formations opérationnelles internes aux CIS sont maintenues pour les équipes de permanence - Les consignes opérationnelles en lien avec la crise doivent être rappelées régulièrement 	
Formations à l'Ecole Départementale (Plateau technique et formations délocalisées dans les CIS)	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les formations sont annulées - Les formations JSP1 et JSP2 sont annulées 	
Stagiaires	<ul style="list-style-type: none"> - L'accueil de stagiaires extérieures est suspendu (collèges, lycées...) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'accueil de stagiaires extérieures est suspendu (collèges, lycées...)
Sport (APS)	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de séance de sport en groupe - Seul le sport individuel dans l'enceinte de la caserne et à l'extérieur est autorisé - L'utilisation de la salle de musculation est proscrite - Douches : voir consignes ci-après 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de séance de sport en groupe - Seul le sport individuel en extérieur est autorisé - L'utilisation de la salle de musculation est proscrite - Douches : voir consignes ci-après

Déplacement, réunions et utilisation des locaux

Conseils de centre	- Pas de renouvellement des conseils de centre jusqu'à nouvel ordre	
Déplacements dans les CIS, les sites du SDIS et tous motifs de service	- Utiliser l'attestation nominative délivrée par le service du personnel	- Utiliser l'attestation nominative délivrée par le service du personnel
Accueil du public	- Accueil du public dans les casernes proscrit (visites de casernes...) sauf pour des motifs de service (recrutement, renseignements suite à une intervention...)	- Respect des dispositions spécifiques d'accueil, mises en œuvre et adaptées à la configuration des différents sites
Réunions, instances et prise de garde	- Réunions du personnel proscrites - Prises de garde limitées à l'équipe de permanence - Espaces limités à 1 pers/4m ² ; distance de 1m entre chaque personne et port du masque	- Privilégier la visioconférence et les audioconférences - Seules les réunions liées à la gestion de la crise sanitaire sont autorisées dans le respect des règles de distanciation sociale - Espaces limités à 1 pers/4m ² ; distance de 1m entre chaque personne et port du masque
Couchages	- Favoriser 1 personne par chambre avec désinfection quotidienne - Partage d'oreiller proscrit	
Utilisation du foyer et repas pris dans les locaux de restauration	- Espaces limités à 1 pers/4m ² ; distance de 1m par personne et répartition des personnes en quinconce	- Espaces limités à 1 pers/4m ² ; distance de 1m par personne et répartition des personnes en quinconce
Occupation des locaux	- Affichage des gestes barrières - Point de désinfection à chaque entrée de la caserne - Désinfection ou lavage des mains en arrivant dans les locaux et de manière régulière - Port du masque obligatoire dans les locaux - Respect de la règle des 1 pers/4m ² - Affichage de la capacité d'accueil des salles, sur la base de 1 pers/4m ² - Eviter les flux de personnes dans les circulations et dans les locaux exigus - Dans la mesure du possible maintenir les portes ouvertes (hors porte d'entrée et porte coupe-feu) pour éviter les contacts des mains avec les surfaces (poignées...)	- Affichage des gestes barrières - Point de désinfection à chaque entrée des bâtiments - Désinfection ou lavage des mains en arrivant dans les locaux et de manière régulière - Port du masque obligatoire dans les locaux - Respect de la règle des 1 pers/4m ² - Affichage de la capacité d'accueil des salles, sur la base de 1 pers/4m ² - Eviter les flux de personnes dans les circulations et dans les locaux exigus - Dans la mesure du possible maintenir les portes ouvertes (hors porte d'entrée et porte coupe-feu) pour éviter les contacts des mains avec les surfaces (poignées...)
Hygiène des locaux	- Nettoyage des locaux 1 à 2 fois par jour, en fonction de l'occupation des locaux - Ventiler fréquemment les salles en fonction du taux d'occupation (nombre de personnes et durée de présence) et pendant une durée minimale de 10 à 15min - Désinfection des poignées de porte, digicode, rampes d'escalier...	- Nettoyage des locaux 1 à 2 fois par jour, en fonction de l'occupation des locaux - Ventiler régulièrement les locaux pendant une durée minimale de 10 à 15min - Désinfection des poignées de porte, digicode, rampes d'escalier...

	- Désinfection et nettoyage du foyer, du standard (ordinateurs, téléphone...) ainsi que de la machine à café...	
Vestiaires, sanitaires et douches	- Respect des règles de distanciation et des taux d'occupation dans les vestiaires et douches collectives	- Respect des règles de distanciation et des taux d'occupation dans les vestiaires et douches collectives
Equipements de protection individuelle, logistique et matériel		
EPI/COVID19	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à bien respecter les stocks prévus dans les notes opérationnelles (par engin et centre) - Pour les CPI : <ul style="list-style-type: none"> • Réapprovisionnement lors de chaque intervention (pas de stock dans les CPI) • Désinfection du matériel avec le VSAV ou au CI de rattachement - Le CDC veille aux stocks et à la bonne gestion en corrélation avec le nombre d'interventions SUAP (CI et CPI de son secteur) - Les CI se réapprovisionnent au CIP de rattachement. Le CIP tient à jour une liste du matériel donné aux CI - Le CIP reconstitue ses stocks auprès de la plateforme logistique 	
Types de masques à utiliser	<ul style="list-style-type: none"> - Le port du masque grand public est autorisé dans les locaux du SDIS et lors des missions logistiques - Lors des missions opérationnelles, seuls les masques chirurgicaux et FFP2 sont autorisés dans les conditions d'utilisation arrêtés dans la note opérationnelle ayant pour objet "Mesures de protection individuelles et collectives lors des missions de secours" 	<ul style="list-style-type: none"> - Le port du masque grand public est autorisé dans les locaux du SDIS et lors des missions logistiques - Lors des missions opérationnelles, seuls les masques chirurgicaux et FFP2 sont autorisés dans les conditions d'utilisation arrêtés dans la note opérationnelle ayant pour objet "Mesures de protection individuelles et collectives lors des missions de secours"
Tenues TSI et SPF1 et masques alternatifs dits « grand public »	Lavage à 60°C	Lavage à 60°C
Désinfection des cellules VSAV	<ul style="list-style-type: none"> - Désinfection dans les centres hospitaliers - Les CIP assurent le remplacement des jerricanes de SURFANIOS quotidiennement dans les centres hospitaliers 	
Déplacement en véhicule de service et hors intervention	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le covoiturage. Si ce n'est pas possible, utiliser un masque par personne - Désinfecter les surfaces de contact après l'utilisation du véhicule (poignées, levier de vitesse, frein à main, volant...) <p>Pensez aussi à désinfecter votre véhicule personnel, votre Bip et votre téléphone !</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le covoiturage. Si ce n'est pas possible, utiliser un masque par personne - Désinfecter les surfaces de contact après l'utilisation du véhicule (poignées, levier de vitesse, frein à main, volant...) <p>- Pensez aussi à désinfecter votre véhicule personnel, votre Bip et votre téléphone !</p>

Suivi médical des personnels

Visites médicales	<ul style="list-style-type: none"> - Les VMA sont maintenues - Les visites de recrutement sont suspendues jusqu'à nouvel ordre sauf dérogation du chef du GUT - Lors des visites, le sapeur-pompier sera en tenue de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Les VMA sont maintenues - Lors des visites, le sapeur-pompier sera en tenue de travail
Personnels touchés par le COVID ou personne contact	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre obligatoirement par mail aux adresses suivantes : d.krebs@sdis70.fr; e.morel@sdis70.fr et r.verguet@sdis70.fr - Le mail devra contenir les informations suivantes : <i>Nom/Prénom/Pers. contact/signes COVID/teste positif ou négatif/Début confinement...</i> - Transmettre également toutes évolutions de l'état de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre obligatoirement par mail aux adresses suivantes : d.krebs@sdis70.fr; e.morel@sdis70.fr et r.verguet@sdis70.fr - Le mail devra contenir les informations suivantes : <i>Nom/Prénom/Pers. contact/signes COVID/teste positif ou négatif/Début confinement...</i> - Transmettre également toutes évolutions de l'état de santé
Suivi médical des personnels touchés par le VIRUS	<ul style="list-style-type: none"> - Un suivi individuel sera effectué par le SSSM 	<ul style="list-style-type: none"> - Un suivi individuel sera effectué par le SSSM

Cérémonies, volontariat, prévention et prévision

Mission « Volontariat et actions citoyennes »	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les actions sont suspendues 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les actions sont suspendues
Prévision / DECI	<ul style="list-style-type: none"> - Les ROP sont suspendues - Les visites de site sont suspendues (ETARE, parcellaires...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ROP sont suspendues - Les visites de site sont suspendues (ETARE, parcellaires...)
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions de prévention sont maintenues dans les conditions fixées par l'Etat et dans les possibilités du service 	<ul style="list-style-type: none"> - Les actions de prévention sont maintenues dans les conditions fixées par l'Etat et dans les possibilités du service
Cérémonies	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de cérémonies internes au SDIS est suspendue - La participation aux manifestations patriotiques se fera dans les conditions arrêtées par la préfecture et conformément aux instructions qui seront transmises par la direction 	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de cérémonies internes au SDIS est suspendue - La participation aux manifestations patriotiques se fera dans les conditions arrêtées par la préfecture et conformément aux instructions qui seront transmises par la direction

Communication vers les personnels

Communication interne au SDIS de la Haute-Saône	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges via internet par mail, WhatsApp, téléphone... privilégiés - Affichage des notes au centre - Newsletter #COVID19 du SDIS70 - Lettre d'information du DDSIS 	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges via internet par mail, WhatsApp, téléphone... privilégiés - Affichage des notes dans les locaux - Newsletter #COVID19 du SDIS70 - Lettre d'information du DDSIS du DDSIS
Communication vers les médias	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun agent du SDIS n'est autorisé à communiquer avec les médias - Seule la préfecture ou le directeur départemental communique avec les médias 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun agent du SDIS n'est autorisé à communiquer avec les médias - Seule la préfecture ou le directeur départemental communique avec les médias

Vie associative

Amicale des centres et de l'état-major

- La totalité des manifestations associatives est suspendue (repas, arbre de Noël...)
- Aucune réunion associative (Assemblée Générale...) ne peut être organisée
- La distribution des calendriers est suspendue jusqu'à nouvel ordre
- Les formations associatives sont suspendues

- La totalité des manifestations associatives est suspendue (repas, arbre de Noël...)
- Aucune réunion associative (Assemblée Générale...) ne peut être organisée

Newsletter SDIS70 #COVID19

<https://www.sdis70.fr/actu-covid19.htm>

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades